

SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	POUDRE DE RÉSINE PHÉNOLIQUE
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	199-X
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Phénol.	108-95-2	< 4.4	5	5
Formaldéhyde.	50-00-0	<0.6	0.75	0.3
Noir de carbone.	1333-86-4	< 12	3.5	3.5
Poussière de charbon.		< 18	2.4	2
Talc.	14807-96-6	< 20	20	2
Graphite.	7782-42-5	<40	15	2
Particules non classifiées. (PNOC)	---	< 70	5	3
Mica	12001-26-2	< 60	20	3

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

► À moins d'indications contraires, les informations suivantes ne s'appliquent qu'à la forme solide du mélange et ne touche en aucun cas aux équipements, pièces, etc. moulés dans cette poudre. Utilisé dans des conditions normales de moulage, ce matériel termine sa progression en un solide insoluble et infusible



SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non disponible.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible.
Point de fusion en °C	Non disponible.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	1.83	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Négligeable.		
Aspect et odeur	Poudre avec odeur légère de phénol.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Non inflammable.			
Limites d'inflammabilité	LEL	0.030 oz /pcf	UEL	Non déterminé.
Extincteur	Le CO ₂ , les extincteurs secs, la mousse, et l'eau sous forme de brume peuvent être utilisés.			
Procédures spéciales d'extinction	Appareil de protection respiratoire isolant autonome approuvé par MSHA/NIOSH. Éviter d'inhaler les vapeurs.			
Feux spéciaux et risques d'explosion	Les mélanges poussières organiques/air sont hautement inflammable (explosives). Éviter les accumulations de poussières ou les hautes concentrations de poussières en suspension et les sources d'inflammation.			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable. Éviter toute contamination, exposition à la flamme ou de chaleur ou de stockage à des températures supérieures à 100°F.
Incompatibilité	Comme les matériaux plus organiques, ce produit est sensible aux agents oxydants forts et peut se décomposer ou s'enflammer lorsqu'ils sont mélangés avec les mêmes.
Produits dangereux de décomposition	Les vapeurs durant la polymérisation peuvent contenir du phénol, du formaldéhyde ou de l'ammoniaque.
Polymérisation dangereuse	Ne devrait pas se produire.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
Peau	Laver les régions affectées avec de l'eau courante et du savon.
Inhalation	Utiliser avec une ventilation adéquate. Si la respiration est affectée, transportée à l'air frais. S'il y a arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Demander une assistance médicale.
Ingestion	Si la victime est consciente, faites boire de l'eau immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais faire prendre quoi que se soit par la bouche à une personne inconsciente. Demander une aide médicale.
Autres dangers pour la santé	<p>Tel que vendu: Ce produit est un composé de plastique à mouler. Une résine plastique (polymère de phénol-formaldéhyde) bien mélangée et ayant réagi avec un ou plusieurs types de matières de charge organique et/ou inorganiques. La résine de plastique n'est ni reconnue ni supposée être dangereuse. Lorsque complètement polymérisée ou la réaction complétée, la résine de plastique est insoluble, infusible et lie la matière de charge contenue. Toutefois, tel que vendue, la résine de plastique n'est pas complètement polymérisée ou la réaction complétée et contient des composantes non polymérisée. Dissous tel quel, il est extrêmement improbable que ces composantes ne pose un danger mais puisqu'ils sont dangereux lorsqu'ils sont purs, OSHA exige qu'ils soient listés et décrits comme composants dangereux. (Voir Section VI-B). Sous des conditions normales de entreposage et de manutention, aucune quantité dangereuses de vapeurs ne devraient être produites du matériel tel que vendu. Puisque le phénol est plus soluble dans la résine que dans l'eau, il n'y a pratiquement pas de danger pour la santé par absorption cutanée. La plus grande partie de la charge est imbriquée dans les granules de résine qui sont de dimension assez grosses pour ne pas causer de problème par inhalation. Toutefois, certaines particules de résine et/ou de charge peuvent être de dimension de poussières respirables (ce qui inclue pour certains produits jusqu'à 1 % de matière de charge inorganique rajoutée après la formation des granules. Ces poussières respirables peuvent contenir une ou plusieurs des composantes suivantes: noir de carbone, poussière de charbon, verre fibreux, graphite, mica, fibre de laine minérale, talc, et/ou farine de bois. La fibrose pulmonaire a été associée à l'inhalation chronique d'une des composantes précédentes. Pour plusieurs ou toutes, on y associe un risque accru du cancer du poumon surtout chez les fumeurs. L'inhalation de poussières peut être évitée avec une manutention appropriée et une bonne ventilation. Sinon, on devrait porter un respirateur. Le risque aigu principal d'une exposition au matériel tel que vendu est une irritation principalement de la poussière. L'ingestion, l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux devraient être évités.</p>
	<p>Tel qu'utilisé: Lors de la polymérisation (e.g. polymérisation du produit dans un processus normal) ou décomposition (e.g. surchauffe ou combustion du produit) de petite quantités d'ammoniaque gazeux, de phénol et de formaldéhyde (ainsi que de la vapeur d'eau, du monoxyde et dioxyde de carbone) peuvent être produits.</p>

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: La peau, l'inhalation, les yeux.

▼ EFFETS DE LA SUREXPOSITION ▼

Exposition aiguë:

Exposition chronique:

Il est peu probable que l'utilisation normale de ce produit expose à des concentrations significatives de produits chimiques dangereux. Les PEL pour ces produits chimiques sont fixés à des niveaux pour éviter tout risque important à la santé et sont atteignables par des procédures de manutention, de ventilation et de propreté standards. Selon les prés requis OSHA, nous vous donnons la liste des dangers possibles à la santé si une personne était exposée à ces produits à des niveaux de beaucoup supérieurs, ou à une composition différente de celle prévue par l'utilisation normale de ce produit.

• Phénol	Hautement toxique. L'empoisonnement peut se produire par absorption cutanée, inhalation de vapeur ou ingestion. L'inhalation de vapeurs peut causer des irritations importantes du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Peut causer des dommages au foie, aux reins et au cœur.
• Formaldéhyde	Irritant pour les yeux, les poumons et la peau. On a démontré que ce produit peut causer le cancer d'animaux de laboratoire. Est considéré cancérigène par le CIRC. Contient un produit (formaldéhyde) que l'état de la Californie associe au cancer. Le CIRC trouve peu de faits liant le formaldéhyde au cancer chez les humains.
• Ammoniaque	Irritant pour les yeux, les membranes muqueuses et les voies respiratoires. Poussières respirables possibles (jusqu'à 8 % peut passer 100 mailles).
• Noir de carbone	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. On associe une exposition à des concentrations élevées à une baisse des
•	fonctions respiratoires et à un stress du système cardio-vasculaire.
• Poudre de charbon	Irritant pour les yeux, le nez et la gorge. Peut causer des problèmes respiratoires tel que la pneumoconiose, la bronchite, l'emphysème et progressivement une fibrose massive si exposé à long terme.
• Verre fibreux	Irritant mécanique pour les yeux, le nez et la peau. Peut causer de l'irritation et de l'inflammation de la région nez-pharynx et des voies respiratoires supérieures.
• Graphite	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Peut causer la pneumoconiose. Toutefois des études démontrent que la pneumoconiose est une réaction causée par l'exposition à un mélange de poussières.
• Mica	Irritant pour les yeux. OSHA croit que les recherches suggèrent fortement que le mica est un agent pneumoconistique.
• Fibre de laine minérale	Irritant pour les yeux et la peau. Des études ont démontré un accroissement des risques de maladie respiratoire non maligne.
• Talc	Irritant pour les yeux, les muqueuses et les voies respiratoires. Les preuves médicales sont complexes puisque le talc contient des amphiboles et autres minéraux.
• Farine de bois (mou)	Irritant pour les yeux, les muqueuses et les tracts respiratoires supérieurs. Diverses espèces de la poussière de bois peuvent susciter



	la dermatite de contact allergique chez les personnes sensibilisées. Peut entraîner une sensibilisation respiratoire.
Cancérogène	Le Phénol et le Formaldéhyde peuvent provoquer le cancer.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Aucune information.
Sensibilité épidermique	Le contact peut causer une irritation.
Sensibilité respiratoire	Peut être irritant pour les voies respiratoires.
Matériaux synergiques	Aucune information.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection faciale et des yeux est recommandé. Les gants sont aussi recommandés.
Protection respiratoire	Lorsque requis, utiliser un appareil respiratoire approuvé. (OSHA CFR1910.134).
Ventilation	Une ventilation près du lieu d'utilisation du matériel est recommandée pour éliminer poussières et vapeurs (dépollueur). Utiliser des moteurs antidéflagrants.
Autres précautions	Consulter OSHA 1910.215.
Classement HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Passer l'aspirateur ou un balai en utilisant un composé pour balayage, du brin de scie ou du sable. Éviter de soulever de la poussière. Un aspirateur avec moteur antidéflagrant est recommandé. Ce produit contient du phénol et peut être sujet à des restrictions environnementales.
Élimination des résidus	Disposer selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans un lieu frais et sec. Garder les contenants fermés pour prévenir toute contamination. Éviter les températures excessives et les sources d'inflammation. Garder les lieux propres.
--------------------	---



Manipulation	Prévenir l'accumulation de poussières. Entreposage à l'abri des températures extrêmes et des sources d'ignition.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Non réglementé. pour le transport. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Sans effet.
Persistance et Dégradation	Sans effet.
Toxicité	Sans effet.
Impact des effluents traités	Sans effet.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique, Feu.
- Section 313: Phénol.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: D2A.



Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.

TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System